

## COORDONNÉES AUDIT / ACCOMPAGNEMENT

Pour auditer votre site existant ou pour vous faire accompagner dans la réalisation d'un nouveau site accessible :

### ■ Inclunet service de l'association Passe Muraille :

✉ Mail : [inclunet@passe-muraille.be](mailto:inclunet@passe-muraille.be)

☎ Tél : 065/77.03.70

🌐 Site internet : <https://www.inclunet.be/>

### ■ Accessia service de l'association Eqla :

✉ Mail : [accessia@eqla.be](mailto:accessia@eqla.be)

☎ Tél : 02/241.65.68

🌐 Site internet : <https://accessia.be/>

### ■ Anysurfer :

✉ Mail : [info@anysurfer.be](mailto:info@anysurfer.be)

☎ Tél : 02/210.61.49

🌐 Site internet : <https://www.anysurfer.be/fr>

### ■ Catalogue BOSA / Cronos :

• Audits approfondis : remplir le formulaire de commande sur le site du BOSA ([accessibility.belgium.be/fr/form/audits-m1104](http://accessibility.belgium.be/fr/form/audits-m1104))

• Formations : envoyer un mail au BOSA à l'adresse [accessibility@bosa.fgov.be](mailto:accessibility@bosa.fgov.be) ou appeler au 02/740.79.93

• Conseils et soutiens techniques : envoyer un mail à Cronos à l'adresse [accessibility@cronos.be](mailto:accessibility@cronos.be)

## POUR ALLER PLUS LOIN ...

Il est fortement recommandé de rendre son site internet encore plus accessible à vos visiteurs, en leur proposant du contenu :

**en FALC** (Facile à Lire et à Comprendre) avec éventuellement des pictos

- Plus d'infos sur le FALC (<https://www.inclusion-europe.eu/easy-to-read/>)
- Traductions : [FALC.be](http://FALC.be)

**en LSF** (Langue des Signes) via des capsules vidéos

- Conseils : Visual Mundi - FFSB (<http://visualmundi.ffsb.be/>)
- Création de capsules vidéos avec traductions Langue des Signes : LSF et Sign Fuse

Plus d'infos dans la brochure « *Handistreaming : comment adapter votre communication à tous ?* », disponible sur le site du CAWaB.



Brochure réalisée par le CAWaB  
Collectif Accessibilité Wallonie Bruxelles

[www.cawab.be](http://www.cawab.be) / [info@cawab.be](mailto:info@cawab.be)



# Accessibilité des sites internet : une obligation pour les services publics



<http://www.>



## CADRE LÉGAL

L'objectif de la Directive est de rendre les contenus web accessibles à tous les utilisateurs, quels que soient leurs besoins, et en particulier, les personnes déficientes visuelles, avec un handicap moteur ou tout simplement les personnes âgées.

La Directive européenne impose à tous les services publics de rendre leurs sites internet et applications mobiles conformes aux normes WCAG 2.1 niveau AA.

## QUI EST CONCERNÉ ?

- Les services publics fédéraux, régionaux, provinciaux, les administrations, les sites gouvernementaux,...
- les applications telles que tax-on-web, irisbox, mypension, myhandicap, etc,...
- Et dans les communes :
  - les administrations communales,
  - Les services communaux,
  - Les CPAS, ...
  - Mais aussi les organismes subsidiés à plus de 50% (asbl, organismes publics, ...)

## LES OBLIGATIONS

1. Rendre son site internet accessible aux normes WCAG 2.1 niveau AA
2. Rédiger une déclaration d'accessibilité qui reprend ces informations :
  - le nom et engagement de l'organisme,
  - l'état de conformité (totale, partielle),
  - les contenus non-accessibles ainsi que le moyen alternatif pour obtenir ces informations,
  - la date de publication et de réexamen,
  - les coordonnées de contact,
  - la procédure permettant d'assurer le respect des dispositions.

**Depuis le 21 juin 2021, tous les sites et applications mobiles des services publics doivent être accessibles.**

## OUTILS EXISTANTS

- Les outils du BOSA
  - BOSA Accessibility Check : outil logiciel qui peut créer un rapport (non-exhaustif) sur l'accessibilité d'une page Web sur laquelle vous vous trouvez (<https://accessibility.belgium.be/fr/tools/bosa-accessibility-check>).
  - Assistant à la création de votre déclaration d'accessibilité : <https://accessibility.belgium.be/fr/assistant>
- La brochure « *Accessibilité numérique : des sites web pour tous* » réalisée par Equal.Brussels.

## MARCHE À SUIVRE

